

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° D/95/ 196 /PRG/SGG

NOMMANT LES DIRECTRICES NATIONALES  
ADJOINTES DU MINISTERE DE LA PROMOTION  
FEMININE, ET DE L'ENFANCE.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi fondamentale ;

VU le Décret n° D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant restructuration du  
Gouvernement de la République de Guinée ;

VU le Décret n° D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant composition partielle  
du Gouvernement, complété par le Décret n° D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994 ;

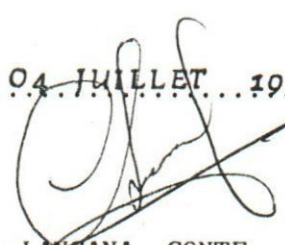
D E C R E T E

Article 1er/- Madame MAFOULA SYLLA, Matricule 114 791 S précédemment Directrice  
Nationale Adjointe de la Promotion Féminine est nommée dans la même fonction  
à la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfance en remplacement de Madame  
FATOUMATA DIARAYE DIABY, mutée.

Article 2/- Madame MARIE TOURE, Matricule 181 077 V Professeur précédemment  
en service au Ministère des Transports est nommée Directrice Nationale  
Adjointe de la Promotion Féminine en remplacement de Madame MAFOULA SYLLA, mutée.

Article 3/- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature,  
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

Conakry, le 04 JUILLET...1995...

  
GENERAL LANSANA CONTE